



Le réseau
de transport
d'électricité

Extrait des évolutions SI prévues pour l'ISP15 pour le NEBEF

DRAFT

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	4
2.	Données transmises par les Gestionnaires de Réseau de Distribution à RTE	4
2.1	Courbes de Charge réalisées par Site de Soutirage.....	4
3.	Données transmises par les Opérateurs D'Effacement à RTE	16
3.1	Programmes d'Effacement Déclarés	16
3.2	Courbes de Charge réalisées par Site de Soutirage Profilé et par Site de Soutirage raccordé au RPD participant à l'expérimentation sous-mesure 21	
3.3	Prévision de consommation initiale.....	28
3.4	Redéclaration d'une prévision de consommation	34
4.	Données transmises par RTE aux Opérateurs d'Effacement	37
4.1	Notifications envoyées aux Opérateurs d'Effacement.....	37
4.2	Programmes d'Effacement Retenus	47
4.3	Chronique d'Effacement Réalisé	52
5.	Données transmises par RTE aux Gestionnaires de Réseau de Distribution.....	59
5.1	Programme d'Effacement Retenu	59
5.2	Chroniques d'effacement Réalisé pour les Sites de Soutirage RPD au modèle Corrigé.....	64
5.3	Prévisions de consommation pour les sites de soutirage RPD au modèle corrigé	70

1. INTRODUCTION

Ce document est une proposition, et non un engagement de RTE, concernant les futurs formats des échanges NEBEF en lien avec ISP15.

Les règles SI NEBEF restent les règles faisant foi et seront mises à jour ultérieurement.

Il a pour but de donner une visibilité au partenaire de RTE afin qu'il puisse préparer leur développement en lien avec le changement de pas réglementaire des écarts à 15 min.

2. DONNEES TRANSMISES PAR LES GESTIONNAIRES DE RESEAU DE DISTRIBUTION A RTE

Ce chapitre présente l'ensemble des données transmises à RTE par les Gestionnaires de Réseau de Distribution concernés conformément aux Règles NEBEF.

2.1 Courbes de Charge réalisées par Site de Soutirage

Le flux d'information décrit dans le présent chapitre couvre la transmission des informations nécessaires aux opérations de **contrôle du réalisé des effacements**.

2.1.1 Description

Pour une Courbe de Charge d'une journée strictement avant le 30 décembre 2023, les données doivent être au Pas Dix minutes

A compter du 30 décembre 2023, les sites > 36kVA appartenant à une EDE télérelevé pourront avoir des Courbes de Charges au Pas Cinq minutes

A compter du samedi 29 juin 2024, l'ensemble des sites doivent être au Pas de 5 min (> 36 kVA) ou 15 min (<= Inf 36 kVA) selon leur caractéristique.

Par exception pour les ELD, il est possible de transmettre la donnée à la granularité 10' jusqu'au Go Live ISP15

Dans tous les cas, même si le GRD doit envoyer plusieurs Pas différent sur une même journée selon les différents sites présents dans son périmètre, un seul fichier est attendu.

2.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_CRS_GRD" (en majuscules).
2	La date de la 1 ^{ère} journée de la semaine, c'est-à-dire le samedi.	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un GRD). Dans le cas d'un mandat, et lorsque le fichier concerne uniquement les sites raccordés au GRD mandant, le code EIC est celui du GRD mandant	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_CRS_GRD_[Date 1^{er} jour semaine]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

2.1.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des Courbes de Charge	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

2.1.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent

- a) ISP30 : Fichier contenant exclusivement du Pas 10 min :

```
"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;CODE_EIC_GRD;DATE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;VAL101;VAL102;VAL103;VAL104;VAL105;VAL106;VAL107;VAL108;VAL109;VAL110;VAL111;VAL112;VAL113;VAL114;VAL115;VAL116;VAL117;VAL118;VAL119;VAL120;VAL121;VAL122;VAL123;VAL124;VAL125;VAL126;VAL127;VAL128;VAL129;VAL130;VAL131;VAL132;VAL133;VAL134;VAL135;VAL136;VAL137;VAL138;VAL139;VAL140;VAL141;VAL142;VAL143;VAL144;VAL145;VAL146;VAL147;VAL148;VAL149;VAL150;"
```

- b) ISP15 : Fichier contenant plusieurs Pas de temps

```
"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;CODE_EIC_GRD;DATE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;VAL101;VAL102;VAL103;VAL104;VAL105;VAL106;VAL107;VAL108;VAL109;VAL110;VAL111;VAL112;VAL113;VAL114;VAL115;VAL116;VAL117;VAL118;VAL119;VAL120;VAL121;VAL122;VAL123;VAL124;VAL125;VAL126;VAL127;VAL128;VAL129;VAL130;VAL131;VAL132;VAL133;VAL134;VAL135;VAL136;VAL137;VAL138;VAL139;VAL140;VAL141;VAL142;VAL143;VAL144;VAL145;VAL146;VAL147;VAL148;VAL149;VAL150;VAL151;VAL152;VAL153;VAL154;VAL155;VAL156;VAL157;VAL158;VAL159;VAL160;VAL161;VAL162;VAL163;VAL164;VAL165;VAL166;VAL167;VAL168;VAL169;VAL170;VAL171;VAL172;VAL173;VAL174;VAL175;VAL176;VAL177;VAL178;VAL179;VAL180;VAL181;VAL182;VAL183;VAL184;VAL185;VAL186;VAL187;VAL188;VAL189;VAL190;VAL191;VAL192;VAL193;VAL194;VAL195;VAL196;VAL197;VAL198;VAL199;VAL200;VAL201;VAL202;VAL203;VAL204;VAL205;VAL206;VAL207;VAL208;VAL209;VAL210;VAL211;VAL212;VAL213;VAL214;VAL215;VAL216;VAL217;VAL218;VAL219;VAL220;VAL221;VAL222;VAL223;VAL224;VAL225;VAL226;VAL227;VAL228;VAL229;VAL230;VAL231;VAL232;VAL233;VAL234;VAL235;VAL236;VAL237;VAL238;VAL239;VAL240;VAL241;VAL242;VAL243;VAL244;VAL245;VAL246;VAL247;VAL248;VAL249;VAL250;VAL251;VAL252;VAL253;VAL254;VAL255;VAL256;VAL257;VAL258;VAL259;VAL260;VAL261;VAL262;VAL263;VAL264;VAL265;VAL266;VAL267;VAL268;VAL269;VAL270;VAL271;VAL272;VAL273;VAL274;VAL275;VAL276;VAL277;VAL278;VAL279;VAL280;VAL281;VAL282;VAL283;VAL284;VAL285;VAL286;VAL287;VAL288;VAL289;VAL290;VAL291;VAL292;VAL293;VAL294;VAL295;VAL296;VAL297;VAL298;VAL299;VAL300;"
```

2.1.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels il est indiqué dans les fichiers de référence que le GRD est l'émetteur de la courbe de charge (Origine de la donnée).

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Un <u>code EDE</u> (ou champ vide si le site n'est pas rattaché à une EDE sur la période concernée)
2	Code externe site RPD	Un <u>code externe site</u> RPD.
3	Le code EIC du GRD auquel le Site de Soutirage est raccordé (CODE_EIC_GRD)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur.
4	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

N°	Champs	Format
5	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut pour un Pas 10 min toujours 144 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 138 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 150 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>), pour un Pas 5 min toujours 288 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 276 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 300 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>) ou pour un Pas 15 min toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
6	La puissance moyenne réalisée pour le premier pas de temps de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en kW avec une précision au W (trois décimales au plus).
7... NB_PTS_CHRONIQUE+5	La puissance moyenne réalisée pour le ième pas de temps de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE.)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} point de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque $i > \text{NB_PTS_CHRONIQUE}$.

2.1.6 Exemple de fichier, tous Pas confondus

Fichier : « NEBEF_CRS_GRD_20121006_5678C1234X67S91Z_20121022150001.csv »

a) ISP30 : Au Pas 10min

DRAFT

b) ISP15 : Tous Pas confondus

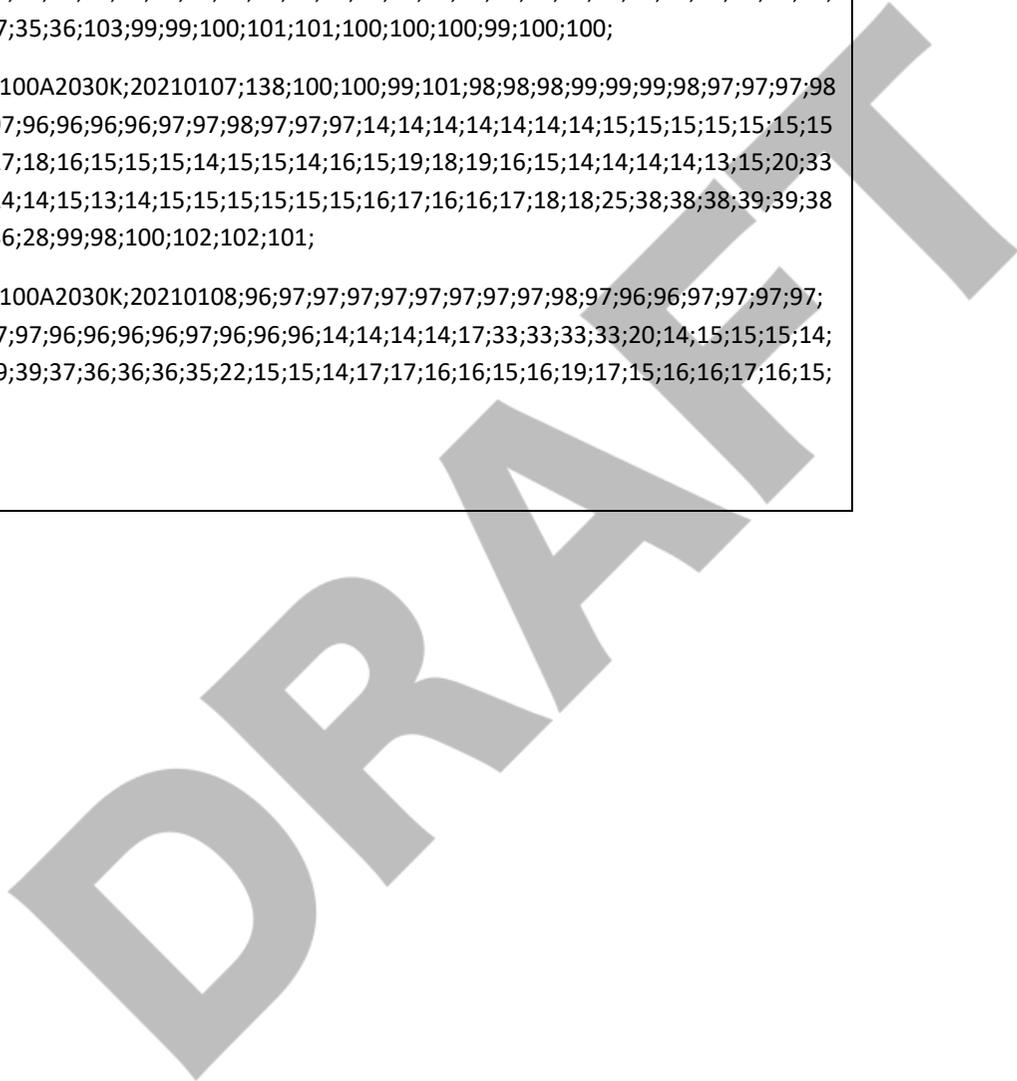
DRAFT

13;14;14;13;14;14;14;17;33;33;32;32;33;32;31;32;28;13;12;13;13;13;13;15;14;13;13;14;13;13;15;18;15;13;14;
14;15;17;17;15;15;15;16;17;15;14;13;15;14;14;14;14;33;33;33;33;35;36;18;17;18;17;18;19;20;20;20;19;19;
18;18;18;18;33;38;36;36;36;36;37;35;36;103;99;99;100;101;101;100;100;100;99;100;100;

EDETVOL002;P12541EV;17X100B100A2030K;20210107;138;100;100;99;101;98;98;98;99;99;99;98;97;97;97;98
;98;99;99;98;98;98;97;97;98;97;97;96;96;96;96;97;97;98;97;97;97;14;14;14;14;14;14;14;15;15;15;15;15;15;
;15;26;34;35;36;35;35;35;28;17;17;18;16;15;15;15;14;15;15;14;16;15;19;18;19;16;15;14;14;14;14;13;15;20;33
;33;33;32;32;29;16;16;15;14;15;14;14;15;13;14;15;15;15;15;15;15;16;17;16;16;17;18;18;25;38;38;38;39;39;38
;38;39;39;41;41;41;38;38;38;38;36;28;99;98;100;102;102;101;

EDETVOL002;P12541EV;17X100B100A2030K;20210108;96;97;97;97;97;97;97;97;97;98;97;96;96;97;97;97;97;
97;97;97;98;98;98;97;98;97;97;97;97;96;96;96;96;97;96;96;96;14;14;14;14;17;33;33;33;33;20;14;15;15;15;14;
16;19;18;17;19;19;17;17;21;35;39;39;37;36;36;36;35;22;15;15;14;17;17;16;16;15;16;19;17;15;16;16;17;16;15;
14;15;13;16;14;15;15;15;16;17;

<EOF>



DRAFT

3. DONNEES TRANSMISES PAR LES OPERATEURS D'EFFACEMENT A RTE

Ce paragraphe présente l'ensemble des données transmises par les Opérateurs d'Effacement à RTE dans le cadre des Règles NEBEF.

Le canal pour le flux suivants est RMC :

Code flux RMC	Nature flux
PT_PED_OE	Flux Entrant : Programme d'effacement déclaré par opérateur d'effacement

3.1 Programmes d'Effacement Déclarés

3.1.1 Description

Un Programme d'Effacement Déclaré est une Courbe de Charge journalière au Pas de temps en vigueur selon la date d'application et au 1/10ième de Mégawatt de l'effacement, déclarée sur une Entité d'Effacement, Notifiée par l'Opérateur d'Effacement à RTE. Chaque fichier PED_OE envoyé par un Opérateur d'Effacement doit contenir un unique Programme d'Effacement Déclaré, portant sur une Entité d'Effacement rattachée au périmètre d'effacement de cet Opérateur d'Effacement et sur une journée J.

Strictement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le 1er juillet le Pas sera de 15 min

À la suite du traitement du Programmes d'Effacements Déclarés, RTE renvoi un ACK indiquant si le fichier a été correctement traité.

3.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PED_OE" (en majuscules).
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".

N°	Champ	Format
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PED_OE_[Date d'Effacement]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

3.1.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des effacements déclarés (Date J)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

3.1.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

- a) Pour un fichier Pas 30 min

"CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;"

b) Pour un fichier Pas 15 min

"CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;

3.1.5 Ligne n°4 du fichier

Cette ligne contient une Courbe de Charge correspondant au Programme d'Effacement Déclaré pour une Entité d'Effacement pour la "date de réalisation" indiquée dans le 2^{ème} champ de la ligne n° 2.

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE associée au programme d'effacement (CODE_EDE)	Un <u>code EDE</u> .
2	Le type de la courbe (TYPE_CHRONIQUE)	"PED" (pour "Programme d'Effacement Déclaré").
3	Le nombre de points de la courbe (NB_PTS_CHRONIQUE)	Ce nombre vaut toujours pour les Pas 30 min 48 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 46 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 50 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>) ; ou pour les Pas 15 min 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).

	Champ	Format
4	La puissance moyenne effacée pour l'EDE et pour le 1 ^{ère} pas de temps de la journée (VAL1)	<p>La puissance est exprimée en MW avec une précision maximale au kW, c'est-à-dire avec trois décimales au plus. Les dernières décimales peuvent être égales à 0.</p> <p>La valeur, c'est-à-dire la puissance effacée sur la ½ heure, doit être soit nulle ("0" ou "0,0" ou "0,00" ou "0,000" = pas d'effacement), soit supérieure à 0,1, car 0,1 MW est la valeur minimale pour un effacement (une prévision d'effacement strictement inférieure à 0,1 MW est considérée comme étant égale à 0)</p>
5... NB_PTS_CHRONIQUE +3	La puissance moyenne effacée pour l'EDE pour le j ^{ème} pas de temps de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	<p>La règle est la même que pour le 1^{ère} Pas de temps de la journée (VAL1).</p> <p>Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.</p>

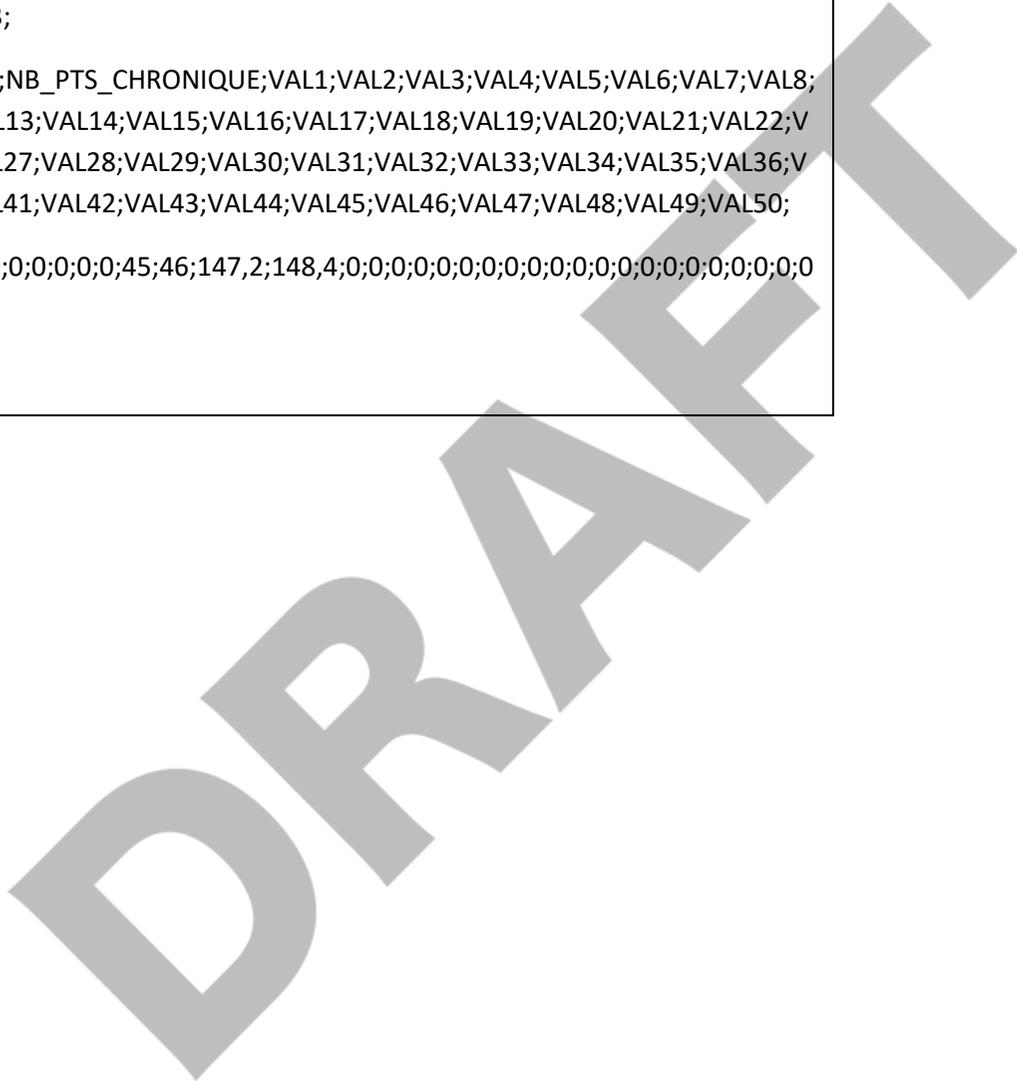
3.1.6 Exemple de fichier

Fichier : « PED_OE_20121003_5678C1234X67S91Z_20121002114851.csv »

a) Pas 30 min

20121002;114851;
5678C1234X67S91Z;20121003;
CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;
VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;V
AL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;V
AL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;
EDETOPE001;PED;48;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;45;46;147,2;148,4;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;
<EOF>

b) Pas 15 min



L'opérateur d'effacement transmet à RTE les Courbes de Charge de consommations réalisées pour tous les Sites de Soutirage raccordés au RPD , **qualifiés pour la sous-mesure et déclarés dans son périmètre d'expérimentation sous-mesure** (et ce indépendamment de la valeur du champ « Origine de la données » dans les fichiers de référence des GRD).

Un fichier contient des Courbes de Charge par Site de Soutirage Profilé (dont l'Opérateur d'effacement est mentionné comme émetteur dans les fichiers de référence des GRD) et par Site de Soutirage raccordé au RPD et participant à l'expérimentation sous-mesure pour un Jour de mesure. Les données envoyées couvrent une période d'une semaine, et sont fournies au Pas de temps en vigueur selon la date d'application. Une semaine commence toujours le samedi matin à 00h00 et se termine le vendredi soir suivant à 23h50 (heure française).

Jusqu'au vendredi 28 juin inclus, le Pas sera de 10 min,

A partir du samedi 29 juin, le Pas sera de 15 min pour les sites inf 36 kVA

Par exception, il est possible de transmettre la donnée à la granularité 10' jusqu'au Go Live ISP15

3.2.2 Nom du fichier (pour une journée)

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_CRS_OE" (en majuscules).
2	La date de la mesure	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules) .

La forme générale du nom du fichier est :

NEBEF_CRS_OE_[Date de mesure]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

3.2.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des Courbes de Charge	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

3.2.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

a) Pas 10 min

"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;CODE_EIC_GRD;TYPE_CPT;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;VAL101;VAL102;VAL103;VAL104;VAL105;VAL106;VAL107;VAL108;VAL109;VAL110;VAL111;VAL112;VAL113;VAL114;VAL115;VAL116;VAL117;VAL118;VAL119;VAL120;VAL121;VAL122;VAL123;VAL124;VAL125;VAL126;VAL127;VAL128;VAL129;VAL130;VAL131;VAL132;VAL133;VAL134;VAL135;VAL136;VAL137;VAL138;VAL139;VAL140;VAL141;VAL142;VAL143;VAL144;VAL145;VAL146;VAL147;VAL148;VAL149;VAL150;"

b) Pas 15 min

"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;CODE_EIC_GRD;TYPE_CPT;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"

3.2.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que le cumul des Sites de Soutirage Profilés (dont l'Opérateur d'effacement est mentionné comme émetteur dans les fichiers de référence des GRD) constituant l'ensemble des EDE Profilés du périmètre d'effacement de l'Opérateur d'Effacement et des Sites de Soutirage raccordés au RPD et participant à l'expérimentation sous-mesure (soit qualifiés et déclarés dans le périmètre d'expérimentation) .

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Un <u>code EDE</u>
2	Le code externe Site de Soutirage (CODE_EXT_SITE)	Un <u>code externe site</u> .
3	Le code EIC du GRD auquel le Site de Soutirage est raccordé (CODE_EIC_GRD)	Le <u>code EIC</u> de l'acteur.
4	Le type de comptage du Site de Soutirage (TYPE_CPT)	P ou D ou CD

N°	Champs	Format
5	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Pour un Pas 10min, ce nombre vaut toujours 144 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 138 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 150 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>), pour un Pas 15min, ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
6	La puissance moyenne réalisée pour le premiers Pas de temps de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en W
7... NB_PTS_CHRONIQUE+5	La puissance moyenne réalisée pour le ième pas de temps de la journée (VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} point de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque $i > \text{NB_PTS_CHRONIQUE}$.

3.2.6 Exemple de fichier

Fichier : « NEBEF_CRS_OE_20121006_5678C1234X67S91Z_20121022150001.csv »

a) Pas 10 min

3.3 Prévion de consommation initiale

3.3.1 Description

Pour chaque Site de Soutirage rattaché à une Entité d'Effacement certifié avec la méthode « par prévision de consommation », l'Opérateur d'Effacement transmet une prévision de consommation au Pas de temps en vigueur selon la date d'application à RTE

Strictement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le premier juillet le Pas sera de 15 min

3.3.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PREV_OE" (en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date limite de réception du fichier par RTE un vendredi s'il s'agit d'une première prévision. Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'associer à la date AAAAMMJJ la partie _1630	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJ_1630".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PREV_OE_[Code EIC de l'OE]_[Date limite de réception]_1630.csv

3.3.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
2	Le premier lundi qui suit la date limite de réception du fichier (et ce même si aucune des chroniques renseignées à partir de la ligne 3 du fichier ne concerne un lundi)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	La date limite de réception du fichier par RTE, un vendredi s'il s'agit d'une première prévision pour la semaine suivante	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'indiquer 1630	"1630"

3.3.4 Ligne n°3 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage et les dates sont comprises entre le lundi et le dimanche de la semaine dont le premier jour est indiqué en ligne n°2, champ n°2.

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Le <u>code EDE</u> de l'EDE à laquelle le site appartient, ou vide si le site n'est rattaché à aucune EDE.
2	Identifiant du Site de Soutirage	Le <u>code externe site</u> avec lequel le Site de Soutirage est identifié dans le fichier de périmètre transmis par le GRD à l'OE, pour les Sites de Soutirage raccordés au RPD. Le Code Décompte pour les Sites de Soutirage raccordés au RPT.
3	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Pour un Pas 30min, ce nombre vaut toujours 48 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 46 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 50 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>). Pour un Pas 15min, ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
5	La puissance moyenne réalisée pour le premier Pas de temps de la journée	La puissance est exprimée en kW (nombre entier composé de 6 chiffres maximum).

N°	Champs	Format
6... NB_PTS_CHRONIQUE +4	La puissance moyenne réalisée pour le ième Pas de temps de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{er} point de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque $i > \text{NB_PTS_CHRONIQUE}$.

3.3.5 Exemple de fichier

Fichier : « PREV_OE_5678C1234X67S91Z_20141212_1630.csv »

- a) Pas 30 min

DRAFT

Ces prévisions sont à déposer sur l'environnement de TEST RTE, et seront uniquement utiliser pour l'analyse, et en aucun cas pour la certification des effacements en production

URL RMC PREPROD :

IHM Televersement :

<https://portail-dev.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do>

IHM Téléchargement :

<https://portail-dev.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement>.

Machine To machine :

<https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/<Code application>/<Code flux>>

Code flux :

PV_PREV_NEB : depot OE -> RTE

PV_NOTIF_NEB : notification RTE -> OE

3.4 Redéclaration d'une prévision de consommation

L'Opérateur d'Effacement peut envoyer, au plus tard en J-2, de nouvelles prévisions de consommation à la maille de chaque Site de Soutirage, pour la période allant d'un jour J (inclus) au dimanche suivant ce jour J (inclus) dans le mesure où une prévision initiale a bien été envoyée en S-1 pour la période associée pour le Site de Soutirage associé.

Strictelement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le premier juillet le Pas sera de 15 min

3.4.1 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"REPREV_OE" (en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date limite de réception du fichier par RTE (J-2 pour une réprévision commençant le jour J) Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'associer à la date AAAAMMJJ la partie _1630	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJ_1630".
4	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

REPREV_OE_[Code EIC de l'OE]_[Date limite de réception]_1630.csv

3.4.2 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC l'acteur qui a créé le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .

N°	Champ	Format
2	Le premier jour J de reprévision	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	La date limite de réception du fichier par RTE, (J-2 pour une reprévision commençant le jour J)	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Bien qu'il n'y ait plus d'heure limite, il est nécessaire d'indiquer 1630	"1630"

3.4.3 Ligne n°3 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels une nouvelle prévision de consommation est transmise, multiplié par le nombre de jours pour lesquels une reprévision est envoyée (du premier jour de la période de reprévision J au dimanche suivant J).

Le format des données est identique à celui spécifié à l'article 3.3.4 pour les prévisions initiales.

3.4.4 Modalité transitoire

Dans le cadre de l'analyse des critères de suivi en lien avec ISP15, les acteurs sont invités à déposer des fichiers de re-prévisions au pas 15 min dès le 1^{er} janvier 2024,

Ces re-prévisions sont à déposer sur l'environnement de TEST RTE, et seront uniquement utiliser pour l'analyse, et en aucun cas pour la certification des effacements en production

URL RMC PREPROD :

IHM Televersement : :

<https://portail-dev.iservices.rte-france.com/RmcVisu/SendMessages.do>

IHM Téléchargement :

<https://portail-dev.iservices.rte-france.com/RmcTelechargement>.

Machine To machine :

<https://portail.iservices.rte-france.com/RmcServer/upload/<Code application>/<Code flux>>

Code flux :

PV_PREV_NEB : dépôt OE -> RTE
PV_NOTIF_NEB : notification RTE -> OE

4. DONNEES TRANSMISES PAR RTE AUX OPERATEURS D'EFFACEMENT

Ce chapitre présente l'ensemble des données transmises par RTE aux Opérateurs d'Effacement conformément aux Règles NEBEF.

Le canal pour les flux suivants est RMC :

Code flux RMC	Nature flux
PT_PEC_OE	Flux Sortant: Programme d'effacement retenu
PT_ACK	Flux Sortant: Accusé de réception de fichier PED_OE

4.1 Notifications envoyées aux Opérateurs d'Effacement

A la suite de la réception d'un Programme d'Effacement Déclaré, RTE informe l'Opérateur d'Effacement du résultat du traitement du Programme d'Effacement Déclaré via un ACK

4.1.1 Nommage de l'ACK

Le nom de l'accusé de réception qui est mis à disposition des acteurs a le format suivant :

ACK_<statut>_<nom du fichier PED_OE traité>.xml

Où :

<statut> est le statut de l'acknowledgement :

- « REJ » si le fichier traité est refusé par l'application PROTEINE
- « OK » si le fichier est pris en compte tel quel par l'application PROTEINE
- « MOD » si le fichier est pris en compte et corrigé par l'application PROTEINE

Exemples de nom de fichier :

ACK_MOD_PED_OE_20220729_1400_17X100A100XXXXX_20220728135729.xml

ACK_OK_PED_OE_20220729_1400_17X100A100XXXXX_20220728135730.xml

ACK_REJ_PED_OE_20220729_1400_17X100A100XXXXX_20220728135731.xml

4.1.2 Description de l'ACK (.xml)

Le format de l'ACK se base sur le format d'échange standard CIM iec62325.351:tc57wg16:451-1:acknowledgementdocument:8:0, et peut donc être validé via la xsd : iec62325-451-1-acknowledgement_v8_0.xsd

CHAMP	DESCRIPTION
mRID	Ce champ est l'identifiant du document d'accusé de réception. La valeur de ce champ est unique pour l'ensemble des fichiers générés par l'application PROTEINE. Taille : 35 caractères alphanumériques au maximum
createdDateTime	Date et heure de génération de l'acknowledgement par

	<p>l'application PROTEINE.</p> <p>La date et heure est exprimée en temps UTC, au format :</p> <p>YYYY-MM-DDTHH:MM:SSZ</p>
sender_MarketParticipant.mRID	<p>La valeur de cette balise correspond au code identifiant de l'émetteur du fichier ACK soit toujours le code identifiant de RTE</p> <p>« 10XFR-RTE-----Q » accompagné du codingScheme « A01 ».</p> <p>Exemple :</p> <pre><sender_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">10XFR RTE-----Q</sender_MarketParticipant.mRID></pre> <p>Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC</p> <p>Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme</p>
sender_MarketParticipant.marketRole.type	<p>La valeur de cette balise est toujours égale à « A04 » (System Operator dans le document <i>ENTSO-E Codelist version 71.pdf</i>)</p> <p>Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum</p>
receiver_MarketParticipant.mRID	<p>La valeur de cette balise correspond au code EIC de l'opérateur d'effacement qui a transmis son programme d'effacement déclaré à PROTEINE et pour lequel cet acknowledgement est généré.</p> <p>Il s'agit de l'acteur destinataire de l'acknowledgement.</p> <p>Le codingScheme est « A01 »</p> <p>Exemple :</p> <pre><receiver_MarketParticipant.mRID</pre>

	<p>codingScheme="A01"> EICCODEACTEUR </receiver_MarketParticipant.mRID></p> <p>Taille : 16 caractères alphanumériques pour le code EIC</p> <p>Taille : 3 caractères alphanumériques pour le codingScheme</p>
receiver_MarketParticipant.marketRole.type	<p>La valeur de cette balise est « A11 » (Market operator dans le document <i>ENTSO-E Codelist version 71.pdf</i>)</p> <p>Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum</p>
received_MarketDocument.title	<p>La valeur de cette balise est égale au nom du fichier pour lequel l’Acknowledgement est généré.</p> <p>Taille : 150 caractères alphanumériques au maximum</p>
Reason – Champ « code »	<p>Ce champ peut prendre trois valeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A01 : Fichier PED_OE intégré avec succès • A02 : Fichier PED_OE rejeté • A21 : Fichier PED_OE corrigé <p>Taille : 3 caractères alphanumériques au maximum</p>
Reason – Champ « text »	<p>En cas de code A01, ce champ est renseigné par le message généré par PROTEINE lors de l’import du fichier qui correspond toujours à « Le PEC a bien été généré »</p> <p>En cas de code A02, ce champ est renseigné par le message d’erreur généré par PROTEINE lors de l’import du fichier.</p>

	<p>En cas de code A21, ce champ est renseigné par le message d'erreur généré par PROTEINE lors de l'import du fichier.</p> <p>Taille : caractères alphanumériques</p>
--	--

4.1.3 Exemple de fichier

- a) Fichier accepté : « ACK_OK_PED_OE_20220729_1400_EICCODEACTEUR_20220728135730.xml »

DRAFT

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Acknowledgement_MarketDocument xsi:schemaLocation="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-
1:acknowledgementdocument:7:0 iec62325-451-1-acknowledgement.xsd"
xmlns="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-1:acknowledgementdocument:7:0"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
  <mRID>Identifiant unique</mRID>
  <createdDateTime>2022-07-28T13:57:45Z</createdDateTime>
  <sender_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">10XFR-RTE-----
Q</sender_MarketParticipant.mRID>
  <sender_MarketParticipant.marketRole.type>A04</sender_MarketParticipant.marketRole.type>
  <receiver_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">
EICCODEACTEUR</receiver_MarketParticipant.mRID>
  <receiver_MarketParticipant.marketRole.type>A11</receiver_MarketParticipant.marketRole.type
>
  <received_MarketDocument.title>PED_OE_20220729_1400_
EICCODEACTEUR_20220728135730.csv</received_MarketDocument.title>
  <Reason>
    <code>A01</code>
    <text>Le PEC a bien été généré</text>
  </Reason>
</Acknowledgement_MarketDocument>
```

b) Fichier modifié : ACK_MOD_PED_OE_20220729_1400_EICCODEACTEUR_20220728135729.xml

DRAFT

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Acknowledgement_MarketDocument xsi:schemaLocation="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-
1:acknowledgementdocument:7:0 iec62325-451-1-acknowledgement.xsd"
xmlns="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-1:acknowledgementdocument:7:0"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
  <mRID>Identifiant unique</mRID>
  <createdDateTime>2022-07-28T13:57:45Z</createdDateTime>
  <sender_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">10XFR-RTE-----
Q</sender_MarketParticipant.mRID>
  <sender_MarketParticipant.marketRole.type>A04</sender_MarketParticipant.marketRole.type>
  <receiver_MarketParticipant.mRID
codingScheme="A01">EICCODEACTEUR</receiver_MarketParticipant.mRID>
  <receiver_MarketParticipant.marketRole.type>A11</receiver_MarketParticipant.marketRole.type
>
  <received_MarketDocument.title>PED_OE_20220729_1400_
EICCODEACTEUR_20220728135729.csv</received_MarketDocument.title>
  <Reason>
    <code>A21</code>
    <text>Valeurs corrigées
43 cutMaxEDE
44 cutMaxEDE
```

```
45 cutMaxEDE
46 cutMaxEDE
47 cutMaxEDE
48 cutMaxEDE</text>

</Reason>
</Acknowledgement_MarketDocument>
```

c) Fichier rejeté : ACK_REJ_PED_OE_20220729_1400_EICCODEACTEUR_20220728135731.xml

DRAFT

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<Acknowledgement_MarketDocument xsi:schemaLocation="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-
1:acknowledgementdocument:7:0 iec62325-451-1-acknowledgement.xsd"
xmlns="urn:iec62325.351:tc57wg16:451-1:acknowledgementdocument:7:0"
xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance">
  <mRID>identifiant unique</mRID>
  <createdDateTime>2022-07-28T13:57:45Z</createdDateTime>
  <sender_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">10XFR-RTE-----
Q</sender_MarketParticipant.mRID>
  <sender_MarketParticipant.marketRole.type>A04</sender_MarketParticipant.marketRole.type>
  <receiver_MarketParticipant.mRID codingScheme="A01">
EICCODEACTEUR</receiver_MarketParticipant.mRID>
  <receiver_MarketParticipant.marketRole.type>A11</receiver_MarketParticipant.marketRole.type
>
  <received_MarketDocument.title>PED_OE_20220729_1400_
EICCODEACTEUR_20220728135731.csv</received_MarketDocument.title>
  <Reason>
  <code>A02</code>
  <text>La déclaration du PED n'est pas dans les délais (entre J-1 9h30 et JJ 22h). La date
d'application 2022-09-02 n'est pas comprise entre J-1 et JJ.</text>
</Reason>
```

</Acknowledgement_MarketDocument>

4.2 Programmes d'Effacement Retenus

4.2.1 Description

Un Programme d'Effacement Déclaré par l'Opérateur d'Effacement doit respecter les conditions définies dans les règles NEBEF en vigueur et dans les règles NEBEF SI. Un Programme d'Effacement Déclaré ne respectant pas l'une des conditions susmentionnées est déclaré invalide.

Le Pas de temps du fichier publier par RTE sera en cohérence avec le Pas de temps en vigueur selon la date d'application.

Strictelement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le premier juillet le Pas sera de 15 min

4.2.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PEC_OE" (en majuscules).
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	L'heure du guichet	Une heure sous la forme "hhmm" où "hh" représente une heure sur 2 chiffres (00 à 23), et "mm" représente une minute sur deux chiffres (00 à 59).

N°	Champ	Format
4	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un OE)	Un <u>code EIC</u> .
5	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
6	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PEC_OE_[Date d'Effacement]_[Heure Guichet]_[Code EIC d'un OE]_[Horodate de création].csv

4.2.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	La date de réalisation des effacements déclarés (Date J)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
3	L'heure du guichet	Une heure sous la forme "hhmm" où "hh" représente une heure sur 2 chiffres (00 à 23), et "mm" représente une minuté sur deux chiffres (00 à 59).

4.2.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

a) Pas 30 min

```
"CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;"
```

b) Pas 15 min

```
"CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"
```

4.2.5 Ligne n°4 du fichier

Cette ligne contient une Courbe de Charge qui correspond au Programme d'Effacement Retenu pour une unique Entité d'Effacement et pour la "date de réalisation" indiquée dans le 2^{ème} champ de la ligne n° 2.

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE associée au Programme d'Effacement Retenu (CODE_EDE)	Un <u>code EDE</u> .
2	Le type de la courbe (TYPE_CHRONIQUE)	"PEC" ("Programme d'Effacement Retenu").

	Champ	Format
3	Le nombre de points de la courbe (NB_PTS_CHRONIQUE)	Pour un Pas 30 min, ce nombre vaut toujours 48 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 46 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 50 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>). Pour un Pas 15 min, ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
4	La puissance moyenne effacée pour l'EDE et pour le 1 ^{ère} Pas de temps de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en MW avec une précision maximale au kW, c'est-à-dire avec trois décimales au plus. Les dernières décimales peuvent être égales à 0.
5... NB_PTS_CHRONIQUE +3	La puissance moyenne effacée pour l'EDE pour le j ^{ème} pas de temps de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{ère} Pas de temps de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n°i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

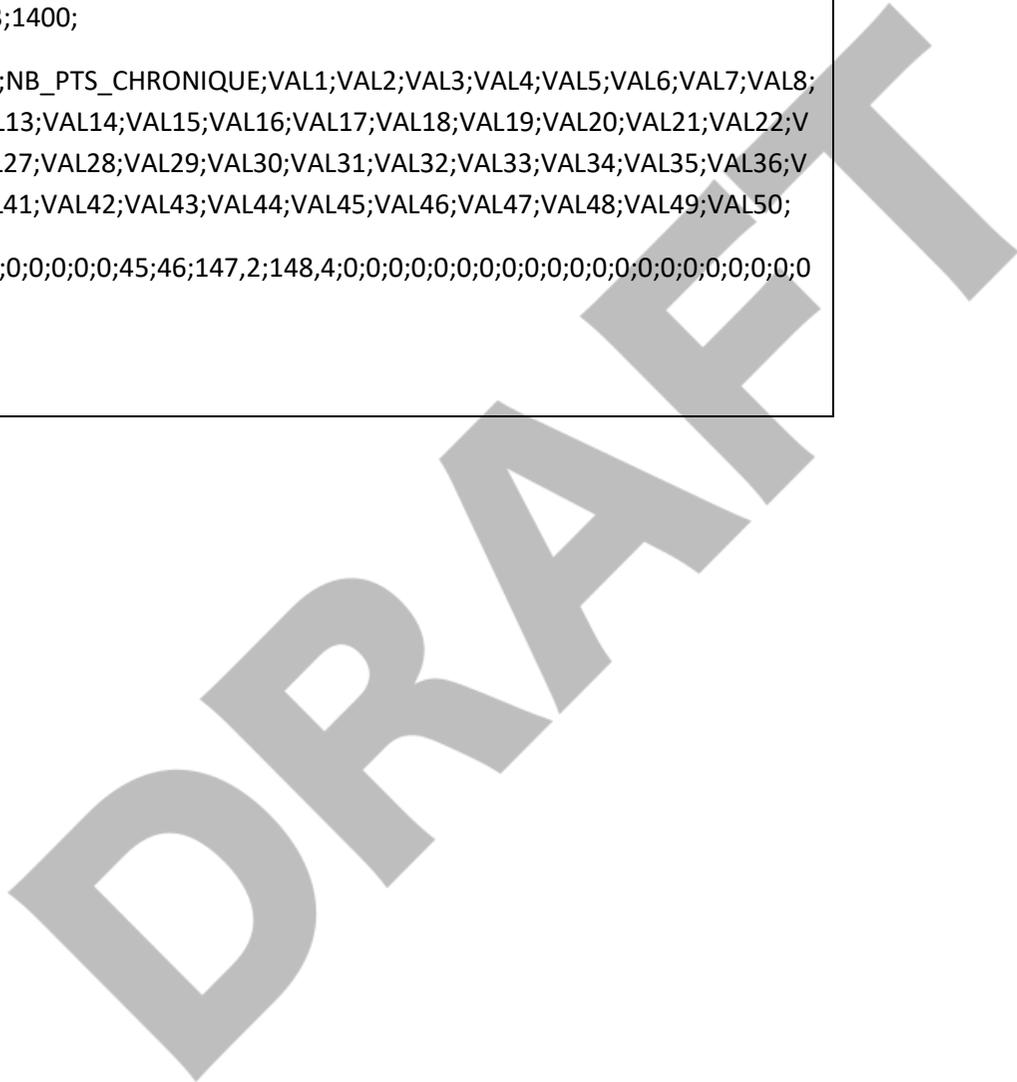
4.2.6 Exemple de fichier

Fichier : « PEC_OE_20121003_1400_5678C1234X67S91Z_20121002090751.csv »

a) Pas 30 min

20121002;090751;
5678C1234X67S91Z;20121003;1400;
CODE_EDE;TYPE_CHRONIQUE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;
VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;V
AL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;V
AL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;
EDETOPE001;PEC;48;0;0;0;0;0;0;0;0;0;45;46;147,2;148,4;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;
;0;0;0;0;0;0;0;0;0;0;
<EOF>

b) Pas 15 min



- la part associée à chaque Site de Soutirage en modèle corrigé;
- la part associée aux Sites de Soutirage en modèle contractuel;
- la part associée à chaque Barème Forfaitaire pour les Sites de Soutirage en modèle régulé;
- la Chronique d'effacement total de l'EDE pour la journée

Le fichier contient des Courbes de Charge par Entité d'Effacement qui couvrent une période d'un Mois Civil au Pas Demi-Horaire.

Le Pas de temps du fichier publier par RTE sera en cohérence avec le Pas de temps en vigueur selon la date d'application.

Strictelement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le premier juillet le Pas sera de 15 min

4.3.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PER_OE" (en majuscules).
2	Mois de validité	Un <i>mois</i> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC de l'acteur pour qui est destiné le fichier (un OE)	Un <i>code EIC</i> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PER_OE_[Mois de validité]_[Code EIC de l'OE]_[Horodate de création].csv

4.3.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier	Un <u>code EIC</u> .
2	Le mois de validité sur lequel porte le contrôle.	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMM".

4.3.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

a) Pas 30 min

```
"CODE_EDE;CATEGORIE/BAREME/SITE;DATE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;"
```

b) Pas 15 min

```
"CODE_EDE;CATEGORIE/BAREME/SITE;DATE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"
```

4.3.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Le fichier doit contenir une ligne de cette forme pour chaque Entité d'Effacement et chaque date pour lesquelles le contrôle du réalisé a été effectué.

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE effacée (CODE_EDE)	Un <u>code EDE</u> .
2	La répartition selon laquelle la Chronique d'Effacement Réalisé est fournie (CATEGORIE/BAREME/SITE)	<p>Selon la nature de la répartition associée à la courbe de charge, ce champ peut prendre les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la Chronique d'Effacement Réalisé de l'EDE : « TOTAL » - jusqu'au mois d'effacement de Mai 2023 : pour la répartition par Catégorie : « INF_36 » ou « SUP_36 ». <p>Cette champ disparaît à partir du mois de Juin.</p> <ul style="list-style-type: none"> - puis selon le modèle de versement : <ul style="list-style-type: none"> ○ l'identifiant du site de soutirage, pour les sites au modèle Corrigé ○ « CONTRACTUEL » pour les sites au modèle Contractuel ○ « TELERELEVE », « PROFILE_BASE » ou « PROFILE_NON_BASE » pour la répartition par barème forfaitaire des volumes attribués aux sites au modèle Régulé
3	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une date sous la forme "AAAAMMJJ" qui doit être une des 7 journées possibles de la semaine.

	Champ	Format
4	La puissance moyenne effacée pour l'EDE et pour le 1 ^{er} Pas de temps de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en MW avec une précision maximale au kW, c'est-à-dire avec trois décimales au plus. Les dernières décimales peuvent être égales à 0.
5... NB_PTS_CHRONIQUE +3	La puissance moyenne effacée pour l'EDE pour le j ^{ème} Pas de temps de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{ère} pas de temps de la journée (VAL1). Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n ^o i (VALi) lorsque $i > \text{NB_PTS_CHRONIQUE}^*$.

*NB_PTS_CHRONIQUE : Pour un Pas 30 min, ce nombre vaut toujours 48 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 46 (*pour la journée de passage à l'heure d'été*) ou 50 (*pour la journée de passage à l'heure d'hiver*). Pour un Pas 15 min, ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (*pour la journée de passage à l'heure d'été*) ou 100 (*pour la journée de passage à l'heure d'hiver*).

4.3.6 Exemple de fichier

Fichier : « PER_OE_201210_5678C1234X67S91Z_20121206090751.csv »

- a) Pas 30 min

5. DONNEES TRANSMISES PAR RTE AUX GESTIONNAIRES DE RESEAU DE DISTRIBUTION

5.1 Programme d'Effacement Retenu

Le canal pour les flux suivants est RMC :

Code flux RMC	Nature flux
PT_PEC_GRD	Flux Sortant: Programme d'effacement retenu a destination des GRD
GN_SITE_CD_EF	Flux sortant : Chroniques d'effacement Réalisé pour les Sites de Soutirage RPD au modèle Corrigé

5.1.1 Description

RTE transmet à chaque Gestionnaire de Réseau de Distribution la part des Programmes d'Effacement Retenus attribuée aux Site de Soutirage raccordés à leur Réseau pour la journée J.

Le Pas de temps du fichier publier par RTE sera en cohérence avec le Pas de temps en vigueur selon la date d'application.

Strictement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le premier juillet le Pas sera de 15 min

5.1.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"PEC_GRD" (en majuscules).
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

N°	Champ	Format
3	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est :

PEC_GRD_[Date Effacement]_[Code EIC du GRD]_[Horodate de création].csv

5.1.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date "J" à laquelle sont prévus d'être réalisés les effacements déclarés	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

5.1.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

- a) Fichier 30 min

"CODE_EDE;TYPE_EDE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;"

b) Fichier 15 min

"CODE_EDE;TYPE_EDE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"

5.1.5 Ligne n°4 à avant-dernière

	Champ	Format
1	Le code de l'EDE effacée (CODE_EDE)	Un <i>code EDE</i> .
2	Le type de l'EDE (TYPE_EDE)	"T" (EDE Télérelevé), "P" (EDE Profilée).

	Champ	Format
3	Le nombre de points de la courbe (NB_PTS_CHRONIQUE)	Pour le Pas 30 min, ce nombre vaut toujours 48 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 46 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 50 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>). Pour le Pas 15 min, ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
4	La part de la puissance moyenne effacée pour l'EDE et attribuée au GRD, pour le 1 ^{ère} Pas de temps de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en MW avec une précision maximale au kW, c'est-à-dire avec trois décimales au plus. Les dernières décimales peuvent être égales à 0. La valeur, c'est-à-dire la puissance effacée sur la ½ heure, doit être soit nulle ("0" ou "0,0" ou "0,00" ou "0,000"= pas d'effacement), soit supérieure à 0,1, car 0,1 MW est la valeur minimale pour un effacement.
5... NB_PTS_CHRONIQUE +3	La puissance moyenne effacée pour l'EDE pour le j ^{ème} Pas de temps de la journée (VAL2... VAL NB_PTS_CHRONIQUE)	La règle est la même que pour le 1 ^{ère} Pas de temps de la journée (VAL1) Aucune valeur ne doit être indiquée pour les points n ^o i (VALi) lorsque i > NB_PTS_CHRONIQUE.

5.1.6 Exemple de fichier

Fichier « PEC_GRD_20121003_5678C1234X67S91Z_20121002190251.csv »

Strictelement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le premier juillet le Pas sera de 15 min

5.2.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_CRMODECORRIGE" (en majuscules).
2	Le mois sur lequel porte les effacements réalisés	Une <i>date</i> sous la forme "AAAAMM".
3	Le code EIC du GRD	Un <i>code EIC</i> .
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <i>horodate</i> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

La forme générale du nom du fichier est pour un fichier mensuel (i.e. date d'application <= 31/05/2023) :

NEBEF_CRMODECORRIGE_[AAAAMM]_[CodeEICGRD]_[Horodate de création].csv

La forme générale du nom du fichier est pour un fichier hebdomadaire (i.e. date d'application >= 01/06/2023) :

NEBEF_CRMODECORRIGE_[AAAAMMJJ]_[CodeEICGRD]_[Horodate de création].csv

Ou AAAAMMJJ correspond à la date de la 1^{ère} journée de la semaine, c'est-à-dire le samedi.

5.2.3 Ligne n°1 du fichier

a) Pas 30 min

Cette ligne comporte successivement les chaînes de caractères suivantes, séparées par des « point-virgule ». Il y a un « point-virgule » en fin de ligne. Cette ligne comporte toujours les 54 chaînes de caractères décrites ci-dessous (permettant de gérer les journées de 25h).

N°	Champ	Format
1	CODE_EDE	chaîne de caractères
2	CODE_SITE	chaîne de caractères
3	DATE_APP	chaîne de caractères (Date d'application)
4	NB_POINT	chaîne de caractères
5	VAL1	chaîne de caractères
6	VAL2	chaîne de caractères
7 ...	Etc	... jusqu'à
54	VAL50	chaîne de caractères

b) Pas 15 min

Cette ligne comporte successivement les chaînes de caractères suivantes, séparées par des « point-virgule ». Il y a un « point-virgule » en fin de ligne. Cette ligne comporte toujours les 104 chaînes de caractères décrites ci-dessous (permettant de gérer les journées de 25h).

N°	Champ	Format
1	CODE_EDE	chaîne de caractères
2	CODE_SITE	chaîne de caractères
3	DATE_APP	chaîne de caractères (Date d'application)
4	NB_POINT	chaîne de caractères
5	VAL1	chaîne de caractères
6	VAL2	chaîne de caractères
7 ...	Etc	... jusqu'à

N°	Champ	Format
104	VAL100	chaîne de caractères

5.2.4 Ligne 2 et plus du fichier

Chaque ligne comporte les données suivantes, séparées par des « point-virgule ».

Il y a un « point-virgule » en fin de ligne.

Il peut y avoir plusieurs EDE dans le même fichier.

N°	Champ	Format
1	Le code de l'EDE	Un <u>code EDE</u> .
2	Le <u>code externe site</u> RPD	Une concaténation des champs TYPE_SITE et ID_SITE transmis par le GRD dans les fichiers NEBEF_REFST_TLRLV_GR Exemple : PRM00000000000001, PDL001AA0, CARD0000000001
3	Date de réalisation de la courbe de charge (DATE)	AAAAMMJJ

N°	Champ	Format
4	Nombre de point de mesure (NB_PTS_CHRONIQUE)	Entier Pas 30 min 46 pour une journée de 23 heures 48 pour une journée de 24 heures 50 pour une journée de 25 heures Pas 15 min 92 pour une journée de 23 heures 96 pour une journée de 24 heures 100 pour une journée de 25 heures
5	La puissance effacée sur le premier Pas de temps (VAL1)	La puissance effacée est exprimée en kW sur le premier Pas de temps. Il s'agit d'un nombre avec 6 décimales au maximum. La valeur est positive ou nulle (il s'agit de sites de soutirage).
6... NB_PTS_CHRONIQUE +4	La puissance effacée du site pour chaque Pas de temps	La règle est la même que pour le 1 ^{er} pas de temps de la journée (VAL1). Dans le cas d'une journée de 25 heures, les valeurs de l'heure répétée sont insérées à la suite de l'heure à répéter et séparées par des points-virgules.

5.2.5 Exemple de fichier

Fichier « NEBEF_CRMODECORRIGE_201608_5678C1234X67S91Z_20160923190251.csv »

a) Pas de 30 min

```
CODE_EDE;CODE_SITE;DATE_APP;NB_POINT;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;
VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VA
L27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42
;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;
```


5.3 Prévisions de consommation pour les sites de soutirage RPD au modèle corrigé

5.3.1 Description

Pour les Sites de Soutirages raccordés au Réseau Public de Distribution et rattachés à une Entité d'Effacement certifiée avec la méthode « par prévision de consommation » pour laquelle un Programme d'Effacement Retenu portant sur la journée J a été Notifié à l'Opérateur d'Effacement, RTE transmet au Gestionnaire de Réseau Public de Distribution auquel est raccordé le Site de Soutirage, au plus tard en J+3, la prévision de consommation applicable pour la journée J.

Le Pas de temps du fichier publier par RTE sera en cohérence avec le Pas de temps en vigueur selon la date d'application.

Strictelement avant le 1^{er} juillet 2024 le Pas sera de 30 min,

Après le premier juillet le Pas sera de 15 min

5.3.2 Nom du fichier

N°	Champ	Format
1	Le type du fichier	"NEBEF_PREV_GRD" (en majuscules).
2	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
3	La date sur laquelle porte le fichier de prévision.	Un <u>Jour</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	La date et l'heure de création du fichier	Une <u>horodate</u> sous la forme "AAAAMMJJhhmmss".
5	L'extension du fichier	".csv" (en minuscules).

5.3.3 Ligne n°2 du fichier

N°	Champ	Format
1	Le code EIC de l'acteur à qui est destiné le fichier (un GRD)	Un <u>code EIC</u> .
2	La date sur laquelle porte le fichier de prévision.	Un <u>Jour</u> sous la forme "AAAAMMJJ".

5.3.4 Ligne n°3 du fichier

Cette ligne est identique dans tous les fichiers de ce type. Elle contient les libellés ordonnés des champs des lignes qui suivent :

a) ISP30

```
"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;DATE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;"
```

b) ISP15

```
"CODE_EDE;CODE_EXT_SITE;DATE;NB_PTS_CHRONIQUE;VAL1;VAL2;VAL3;VAL4;VAL5;VAL6;VAL7;VAL8;VAL9;VAL10;VAL11;VAL12;VAL13;VAL14;VAL15;VAL16;VAL17;VAL18;VAL19;VAL20;VAL21;VAL22;VAL23;VAL24;VAL25;VAL26;VAL27;VAL28;VAL29;VAL30;VAL31;VAL32;VAL33;VAL34;VAL35;VAL36;VAL37;VAL38;VAL39;VAL40;VAL41;VAL42;VAL43;VAL44;VAL45;VAL46;VAL47;VAL48;VAL49;VAL50;VAL51;VAL52;VAL53;VAL54;VAL55;VAL56;VAL57;VAL58;VAL59;VAL60;VAL61;VAL62;VAL63;VAL64;VAL65;VAL66;VAL67;VAL68;VAL69;VAL70;VAL71;VAL72;VAL73;VAL74;VAL75;VAL76;VAL77;VAL78;VAL79;VAL80;VAL81;VAL82;VAL83;VAL84;VAL85;VAL86;VAL87;VAL88;VAL89;VAL90;VAL91;VAL92;VAL93;VAL94;VAL95;VAL96;VAL97;VAL98;VAL99;VAL100;"
```

5.3.5 Ligne n°4 à avant-dernière

Il y a autant de lignes que de Sites de Soutirage pour lesquels une prévision de consommation est transmise.

N°	Champs	Format
1	Le code de l'EDE	Le <u>code EDE</u> de l'EDE à laquelle le site appartient.
2	Identifiant du Site de Soutirage	Le <u>code externe site avec lequel le Site de Soutirage est identifié dans le fichier de périmètre transmis par le GRD à l'OE.</u>
3	La date de réalisation de la Courbe de Charge (DATE)	Une <u>date</u> sous la forme "AAAAMMJJ".
4	Le nombre de points de la Courbe de Charge (NB_PTS_CHRONIQUE)	Pour le Pas 30 min ce nombre vaut toujours 48 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 46 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 50 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>). Pour le Pas 15 min ce nombre vaut toujours 96 sauf pour les journées de changement d'heure où il vaut 92 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'été</i>) ou 100 (<i>pour la journée de passage à l'heure d'hiver</i>).
5	La puissance moyenne réalisée pour le 1 ^{er} Pas de temps de la journée (VAL1)	La puissance est exprimée en kW

